



COMMISSION EUROPEENNE

SERVICE JURIDIQUE
Le Directeur Général

Bruxelles, le 3 février 2022

Par e-mail

Monsieur Adrien Le Louarn
Parlement européen
Bât. Altiero Spinelli 07H349
60 rue Wiertz
B-1047 Bruxelles

Belgique

[ask+request-10115-
e297d925@asktheeu.org](mailto:ask+request-10115-e297d925@asktheeu.org)

Objet: Demande d'accès aux documents

Réf.: Votre demande 18 octobre 2021 enregistrée sous la référence GestDem2021/6210.

Cher Monsieur Le Louarn,

Je fais référence à votre demande d'accès aux documents sous le règlement (CE) n° 1049/2001 relatif à l'accès du public aux documents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission.¹

Votre demande concerne la lettre de mise en demeure adressée par la Commission à l'Allemagne dans la procédure d'infraction INFR(2021)2114, suite à l'arrêt PSPP de la Cour constitutionnelle allemande.

Le Service juridique a identifié le document portant la référence C(2021)4251 comme répondant à votre demande. Après examen détaillé du document, j'ai le plaisir de vous informer qu'il peut être divulgué, en conformité avec le règlement (CE) No 1049/2001. Par conséquent, veuillez trouver en annexe la version originale du document en allemand faisant foi ainsi qu'une version traduite en anglais.

Vous êtes autorisé à réutiliser gratuitement le document demandé à condition d'en citer la source et de ne pas en altérer le sens ou le message original. Veuillez noter que la Commission n'assume pas la responsabilité des conséquences éventuelles de la réutilisation.

Je vous prie de recevoir, Monsieur Le Louarn, mes meilleures salutations,

[signé électroniquement]
Daniel CALLEJA CRESPO

Annexes : 2

¹ JO L 145, 31.05.2001, page 43.